

DÉLIBÉRATION n° 2023-10-14-9

Le conseil d'administration, en sa séance du 14/10/2023,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 et R. 741-4;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu les articles 172, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;
Vu le document de contrôle du 27 janvier 2020 relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;
Vu l'avis du contrôleur budgétaire régional,
Vu les documents comptables présentés au Conseil d'administration

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du budget rectificatif – Exercice 2023

Article 1

Le conseil d'administration vote et autorise les autorisations budgétaires suivantes :

- 39,50 ETPT dont :
 - 33 ETPT sous plafond Etat
 - 6,50 ETPT hors plafond
- 6 319 282 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 901 000 € personnel
 - 2 768 282 € fonctionnement
 - 650 000 € investissement
- 6 496 922 € de crédits de paiement dont :
 - 2 901 000 € personnel
 - 2 745 922 € fonctionnement
 - 850 000 € investissement
- 6 197 567 € de prévisions de recettes
- - 299 355 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence

25 rue Gaston de Saporta 13625 Aix-en-Provence Cedex 1 | 04 65 04 70 00 | sciencespo.aix@sciencespo-aix.fr | www.sciencespo-aix.fr

- 299 335 € de variation de trésorerie
- 103 250 € de résultat patrimonial
- 331 750 € de capacité d'autofinancement
- 518 250 € de variation du fonds de roulement
- 218 895 € du besoin en fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

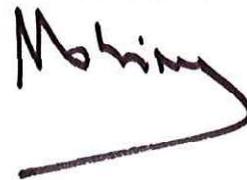
La délibération est mise au vote avec 30 membres en exercice et 18 membres présents (hors représentés). Le quorum est de 9 membres présents.

Suffrages exprimés des présents et représentés : 29
Majorité des suffrages exprimés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/10/2023

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 02/11/2023

NOTE DE L'ORDONNATEUR - BUDGET RECTIFICATIF 2023

Évolutions majeures depuis le vote du BI 2023

Le budget initial (BI) 2023 présentait un fort caractère prudentiel sur toutes les masses de crédits : chacune avait été placée à un niveau « socle » pour l'exercice.

Au niveau des recettes de très nombreuses incertitudes demeuraient sur le niveau d'augmentation des ressources propres et des subventions.

L'établissement a depuis début 2023 pérennisé un certain nombre de **recettes propres** et obtenu des niveaux plus élevés de **subventions** permettant de disposer d'une latitude plus grande sur ses dépenses.

Les crédits de masse salariale son revus à la hausse au BR (+ 12%), ils sont impactés par deux éléments principaux : des changements ou évolutions d'organisation ou de process internes et un contexte global de lutte contre l'inflation.

Si les dépenses induites par le premier aspect sont plutôt conjoncturelles, les augmentations régulières et cumulées sont, elles, plus pérennes (augmentations réglementaires, changements d'organisation ...).

Le montant des **crédits de fonctionnement** est également impacté à la hausse sur le BR 2023.

Trois causes principales :

- Le recalibrage du niveau des amortissements (en comptabilité générale) conduisant à en réhausser le montant de + 110K€ (800 K€ contre 690 K€ au BI).
- Une augmentation de + 32% des CP en fonctionnement fléchés pour compenser le décaissement sur l'exercice 2023 des bourses UFA 2022 (91K€) sur l'exercice 2023 conduisant à revaloriser la ligne pour les bourses 2023.
- Sur le fonctionnement général une augmentation de 7% des AE et de 9,5% des CP, majoritairement liées à l'augmentation de charges de fonctionnement : fluides, entretien...

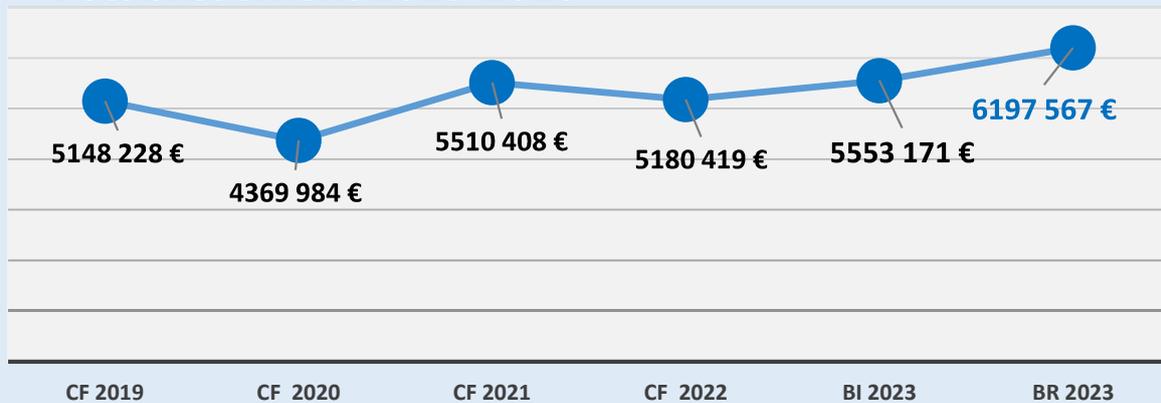
Enfin, **les crédits d'investissement**, les AE diminuent (-250K€) mais le niveau des CP est maintenu à celui voté en BI (850K€).

1 - Les recettes

Une augmentation très nette des recettes sur l'exercice 2023

La prévision du BI 2023 avait été extrêmement prudentielle, notamment sur la partie subvention et recettes propres.

Evolution des recettes (GBCP) de l'établissement 2019-2023



Sur les subventions, l'écart avec le montant de la dotation pour charge de service public (SCSP) intégrée au BI est notable (+ 329 K€), cela est la conséquence de deux éléments majeurs :

- D'une part, sur les crédits relatifs à la compensation des inscriptions des étudiants boursiers, le niveau des échanges avec le ministère de tutelle ne permettait pas d'inscrire une recette majorée au BI

Dans la notification intermédiaire, le MESRI verse deux années au titre de la compensation des étudiants boursiers (2022 et 2023) sur la SCSP 2023 à l'établissement.

Cette recette représente 208 K€ pour 2023, environ 110 K€ pour une année, elle est pérenne.

- D'autre part, les crédits découlant du dialogue de performance (80 K€) n'étaient pas intégrés dans le BI.

De la même manière, sur la partie subventions, pour le dispositif « Prépa'Talents », une recette de 100 K€ avait été inscrite au BI, le nombre de places offertes et les crédits en découlant n'ayant pas été validés fin 2022.

Au final, l'Institut a obtenu, pour 2023 et 2024, 35 places (+ 10) et ainsi 237 K€ par an, soit 137 K€ de plus pour 2023 que prévu.

Sur les recettes propres, la revalorisation des droits d'inscription du diplôme (validée en mars 2023) conduit à une augmentation sensible des recettes propres.

Cette augmentation est évaluée à 120 K€, elle est pérenne.

Ainsi, au total, l'établissement dégage, en GBCP, 560 K€ (647 K€ en comptabilité patrimoniale) de recettes en plus par rapport à la prévision du BI 2023.

Néanmoins, on note que la recette TA est en baisse, la complexité des réformes récurrentes conduit à réduire les possibilités de versement aux « petites » structures

Les recettes « socle »

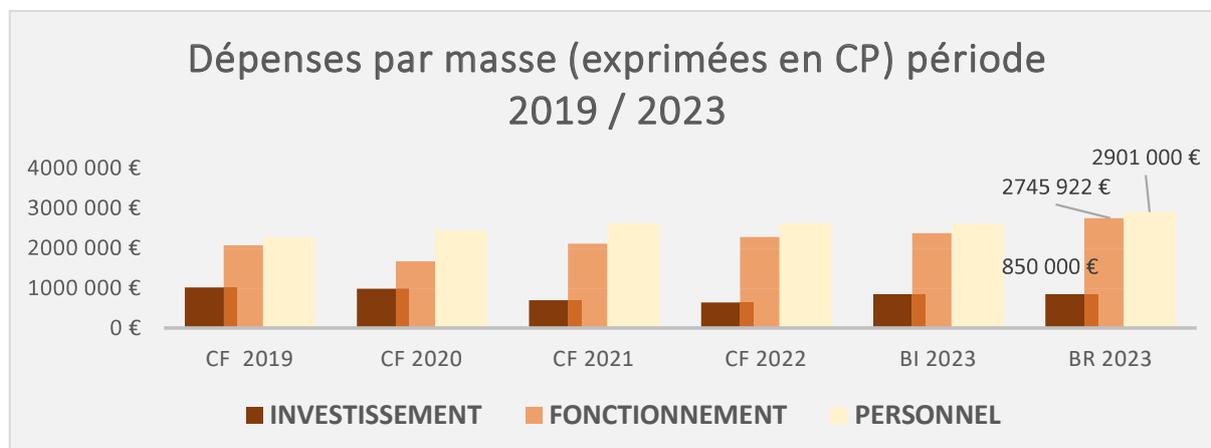
	CF 2021	BR 2022	BI 2023	BR 2023
SCSP	2 425 818 €	2 380 339 €	2 359 830 €	2 689 042
RP	1 988 906 €	2 139 223 €	2 071 793 €	2 232 911
Recettes fléchées	655 613 €	292 904 €	336 666 €	420 114

Focus RP	CF 2021	BI 2023	BR 2023
Total des recettes propres	1 988 906 €	2 071 793 €	2 232 911 €
<i>Dont TA</i>	79 941 €	90 000 €	50 000 €
<i>Dont droits d'inscription</i>	831 739 €	780 000 €	850 000 €
<i>Dont Formation continue</i>	320 431 €	289 210 €	262 517 €
<i>Dont alternance</i>	158 067 €	301 623 €	315 645 €

Les financements fléchés : issus pour l'essentiel en 2023 de ressources liées aux dispositifs d'aides aux étudiants (bourses ERASMUS et UFA) et d'un contrat de recherche, leur niveau est en augmentation dans la prévision de l'exercice.

Pour ERASMUS + 33,5K€ (233,5 K€ contre 200 K€ inscrits au BI) et + 15 K€ (125 K€ inscrit au BR pour l'UFA).

2 - LES DEPENSES



2 -1 Les dépenses de masse salariale

Exprimées en crédits de paiement (CP)

Compte financier 2022 : 2 612 011 €

Budget initial 2023 : 2 600 000 €

Budget rectificatif 2023 : 2 901 000 €

On notera une augmentation relativement importante des dépenses de personnel sur l'exercice 2023 (+ 12% environ), la prévision initiale étant trop basse.

Une partie vient du changement d'organisation et des rythmes de paiement des heures de cours complémentaires (HCC).

En fin d'année l'établissement n'a pu « solder » l'ancien mode de fonctionnement de la rémunération des heures de cours complémentaires / vacations d'enseignement (environ 800K€/an).

Un reliquat de crédits était prévu au BI 2023 mais il a été sous-évalué et le passage à la mensualisation a possiblement eu un effet de rattrapage pour certains dossiers (cf plus bas).

Le passage à la mensualisation des HCC.

Jusqu'à fin 2022 la gestion des paiements des HCC s'organisait de la façon suivante : le paiement était effectué au mois de mars pour le premier semestre (septembre à décembre) et juillet / août pour le second (janvier à juin).

Ce système n'était pas satisfaisant pour les intervenants dont certains devaient attendre plus de 6 mois pour être rémunérés.

La mensualisation, modèle de rémunération validée pour ces types d'enseignement au niveau national, a ainsi été déployé à partir de janvier 2023.

Ce mode de rémunération, très apprécié par les intervenants, génère néanmoins un rythme de paiement différent qui « désorganise », pour sa première année, le rythme et le nombre de paiement.

Il est apparu que le nombre de paiement était plus élevé que celui des autres années, les dossiers étant constitués plus vite par les intervenants.

Au total les reliquats sous évalués (91 K€ soit + 61 K€ au BR), des rattrapages (+ 12 K€) et des constitutions de dossiers de l'année plus « rapides » (+ 17 K€) engendrent un coût supplémentaire d'environ 90 K€.

D'autre part, et surtout, le niveau des rémunérations de l'ensemble de la population (contractuels, vacataires d'enseignements, surveillants d'examens...) a sensiblement augmenté.

La valeur du point a augmenté de + 4% entre 2022 et l'été 2023

L'indice minimum est passé de l'INM 340 (octobre 2021) à l'INM 361 (juillet 2023, + 21 points)

Les revalorisations successives du SMIC (+ 6% sur la période 2022-été 2023)

Par « ricochets », le montant horaire des HCC a été revu passant de 41,41 € à 42,86 € (+ 4%), et, à court terme, atteindra 43,50€.

Les divers dispositifs de soutien (prime ou indemnité inflation, indemnités de fin de contrats, prise en charge mutuelles ...) ont un impact pérenne sur la masse salariale de l'établissement.

Au final l'établissement a sous-évalué sa prévision initiale et des dépenses nouvelles à partir de l'été (revalorisations évoquées ci-dessus, prime inflation à l'automne) vont s'ajouter au delta.

Cela représente environ 90 K€ de décaissements.

Enfin, certains choix organisationnels (ré-internalisation de la fonction accueil, recrutement d'un ingénieur pour le réseau, recours massif aux contrats étudiants) ont un impact sur le budget propre.

La principale est liée aux recours aux contrats étudiants dont le coût a sensiblement augmenté en 2 ans (indemnité de congés payés et de précarité, toutes deux égales à 10% de la rémunération perçues).

Le nombre d'heures sollicitées a également fortement augmenté en 2022/2023.

Au total ces différentes modifications et augmentations représentent environ 80 K€ de plus à prévoir sur l'exercice.

2 - 2 Les dépenses de fonctionnement

Exprimées en autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

Compte financier 2022 : 2 332 623 € / 2 279 967 €

Budget initial 2023 : 2 403 860 € / 2 374 000 €

Budget rectificatif 2023 : 2 768 282 € / 2 745 922 €

Ils sont globalement en hausse au BR, 13% sur les AE et 14% sur les CP.

On distinguera les **dépenses fléchées** qui, si elles augmentent, sont liées à des recettes équivalentes, c'est le cas pour ERASMUS.

On constate néanmoins une erreur dans la prévision des dépenses de bourses UFA (cursus franco-allemand), liée à un décaissement tardif des bourses de N-1, d'où une augmentation très forte du poste au BR au total + 32% sur les crédits fléchés, + 140 K€.

Sur le fonctionnement général, la prévision de crédits est revue à la hausse (+ 13% d'AE et 9% de CP), il y a une majorité d'augmentations subies et quelques dépenses non prévues ou sous évaluées au BI.

L'établissement voit sa prévision (déjà très élevée) sur les dépenses de gaz dépassées (122 % de consommation à août), le prestataire d'électricité n'a pas facturé entre janvier et juillet ce qui a posé des problèmes de gestion de la prévision.

Sur la consommation d'électricité, si la consommation (KWh) est en baisse, les dépenses sont par contre en fortes augmentations.

Consommation en KWh 09/2022 et 09/2023	
278 340	251 182
Montants décaissés 09/2022 et 09/2023	
58 638,00 €	93 081,40 €

La prévision 2023 a ainsi été reprise comme suit :

CP	2021	2022	BI 2023	Consommation à sept 2023	Prévision de conso BR 2023
ELECTRICITE	60 568,95 €	79 126 €	105 410,00 €	93 081,40 €	135 000,00 €
GAZ	38 069,90 €	41 397 €	48 000,00 €	65 068,31 €	80 000,00 €
Fluides 2021-2023	98 638,85 €	120 523,00 €	153 410,00 €	158 149,71 €	215 000,00 €

Les dépenses liées à l'entretien sont en forte hausse, l'ouverture des nouveaux espaces (workcafé et co-workings, en avril 2023) a donné lieu à une revalorisation extrêmement importante du montant annuel de la prestation (+ 39% sur le site principal) et non prévue à cette hauteur.

AE ANNUELLES ENTRETIEN SAPORTA (2020-2023)	REVALORISATION ANNUELLE (à compter de mai 2023)	NOUVELLES AE ENTRETIEN SAPORTA (2024-2026)
57 298,00 €	36 895,00 €	94 193,00 €
AE 2020-2023 208 789,00 €		AE 2024-2026 prévision 286 500,00 €

L'établissement réinternalisera dès l'été 2024 une partie des missions d'entretien face à cette hausse de tarifs particulièrement conséquente.

Enfin, de manière générale, le prix des fournitures, prestations de service et autres sont en augmentation constante.

Certaines dépenses de l'exercice ont été mal calibrées, quant à leur nature comptable, entraînant une revalorisation des crédits de fonctionnement.

C'est le cas de l'acquisition d'une application pour les téléphones mobiles, engagée sur des crédits d'investissement mais requalifiée en dépense de fonctionnement (56K€ en AE et CP).

De même pour des dépenses en mobilier, mal ventilées et conduisant à une augmentation de 30 K€ d'AE et 61 K€ de CP.

Enfin, concernant la comptabilité générale (droits constatés), avec un impact important sur le résultat d'exploitation, on notera que l'établissement doit augmenter de 110 K€ ses dotations aux amortissements.

Suite à des travaux de rénovation très lourds sur le bâtiment Marceau Long (en 2014) la durée d'amortissement a été calibrée sur 30 ans au lieu de 20 ans.

Les services de l'agent comptable ont constaté cet écart fin 2022 et il a été prévu de le « rattraper » sur le budget 2023, d'où un passage de 690 K€ à 800 K€ des dotations aux amortissements au BR.

2 - 3 Les dépenses d'investissement

L'exercice 2023 intègre des dépenses d'investissement financées en fonds propres par l'établissement. Elles sont peu révisées au moment du BR, seules les AE sont impactées, à la baisse, essentiellement pour un décalage de calendrier sur les opérations PPI de l'EPS.

Les opérations de l'exercice 2023 sont les suivantes :

- **Au titre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) :**

Opération de rénovation sur le site principal Saporta

- **Le projet de cafétéria (Work Café)**

Sa mise en service est effective depuis début 2023, l'opération ne devait pas faire l'objet d'engagements significatifs sur l'exercice 2023 (un montant de 49 K€ AE/CP a été inscrit au BI pour les éventuels travaux supplémentaires et ajustements en cours d'année).

Les décaissements des AE ouvertes 2022 ont eu lieu début 2023 ils ont atteint 388k€.

- **Les opérations d'aménagement d'espaces de travail**

Sur les trois bâtiments, des réaménagements, reconfigurations d'espace et l'achat de mobilier ont été finalisés fin 2022.

Sur le site Saporta les AE et CP inscrites au BI 2023 respectivement à hauteur de 250 K€ et 200 K€ sont, à peu de choses près, au même niveau dans le BR.

Opération rénovation du site Philippe Seguin (EPS)

- **La mise en œuvre du contrôle d'accès sur le site Espace Philippe Seguin (EPS)**

Débutée en toute fin d'année 2022 sur le bâtiment (EPS) l'opération reste évaluée à 250 K€ d'AE et 205 K€ de CP, les sommes engagées en 2023 (60K€) correspondent au lancement du projet, les AE liées aux travaux seront en fait prévues sur l'exercice 2024, de même pour les CP.

La prévision sur le PPI est réévaluée, à la baisse de manière importante sur les AE (365 K€ contre 699K€ au BI) et ajustée à 705 K€ en CP contre 655K€ au BI.

- **Les opérations hors PPI :**

Outre les opérations d'investissement courant évaluées forfaitairement sur les trois sites à 100K€ (en AE et CP), s'ajoutent les dépenses liées aux outils de travail numériques (site internet, postes de travail) et certains travaux liés aux infrastructures (déplacement d'une baie ...).

Hors plan pluriannuel on totalise des AE à hauteur de 285 K€ et des décaissements à hauteur de 195 K€.

Au total la prévision de dépenses d'investissement s'élève pour l'année 2023 à 650 K€ d'AE et 850 K€ de CP.

3 - Analyse sur la soutenabilité du budget présenté

Le BR 2023 se traduit par une augmentation sensible des recettes et aussi des dépenses de fonctionnement, de masse salariale et d'une dégradation de certains indicateurs (comme le résultat patrimonial).

Une augmentation des recettes en partie pérenne

Une partie des recettes nouvelles constatées sur l'exercice 2023 est pérenne et permet d'augmenter les marges de manœuvre de l'établissement dans les années à venir.

C'est notamment le cas de recettes propres (revalorisation des DI, + 120K€/an environ) et de certaines subventions (compensation des boursiers, environ 110 K€/an).

Certaines ressources, si elles ne sont pas strictement pérennisées, traduisent depuis plusieurs années la capacité de l'établissement à répondre à des appels à projets, obtenir des subventions ... et à recevoir des fonds significatifs.

A titre d'exemple, le dispositif « Prépa'talents » amorcé en 2021 et courant, dans sa formule actuelle, jusqu'au 31/12/2024, générera au total près de 780 K€ de recettes sur la période.

Le dispositif d'appel des fonds européens sur le projet d'équipements a permis de récolter 370 K€ entre 2022 et 2023.

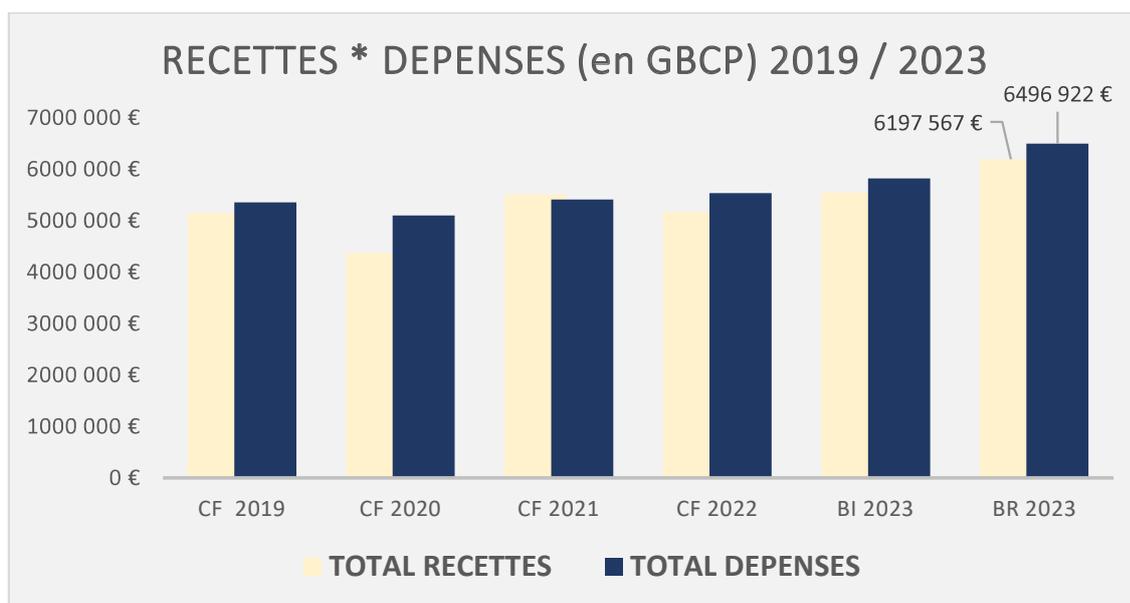
Des dépenses en hausse avec un aspect conjoncturel important

En parallèle, certaines dépenses, essentiellement celles de masse salariale, sont en augmentation et une partie, non négligeable, est pérenne : revalorisation du SMIC, du point d'indice minium (et

des impacts sur les grilles à venir en découlant), les indemnités diverses contre la précarité (fin de contrat) ou pour lutter contre l'inflation (primes)...

L'augmentation de certaines dépenses de fonctionnement atteignant des niveaux « insoutenables » pour l'établissement vont également pousser à réintroduire une partie de gestion en direct, par le recrutement de personnels et plus par une sous-traitance totale.

A titre d'illustration, l'avenant sur l'entretien des locaux du site principal soumis par le prestataire (marché négocié via UGAP), augmentant de 39% le tarif annuel (de 57K€ à 94K€ par an), va conduire à recruter à minima une personne, dont le coût sera inférieur à la revalorisation évoquée.



En termes d'agrégat, les éléments présentés sont assez proches de ceux du BI.

Résultat prévisionnel : BI -54K€ / BR -103K€, l'impact lié à la revalorisation des montants d'amortissements est évidemment un critère majeur dans la dégradation du niveau du résultat BI/BR.

Solde budgétaire prévisionnel : BI -270K€ / BR -299K€

L'augmentation des recettes et des CP dans des proportions assez proches conduit à un maintien du niveau du solde budgétaire (-29 K€ entre les deux budgets).

Capacité d'autofinancement : BI 335 K€ / BR 331 K€

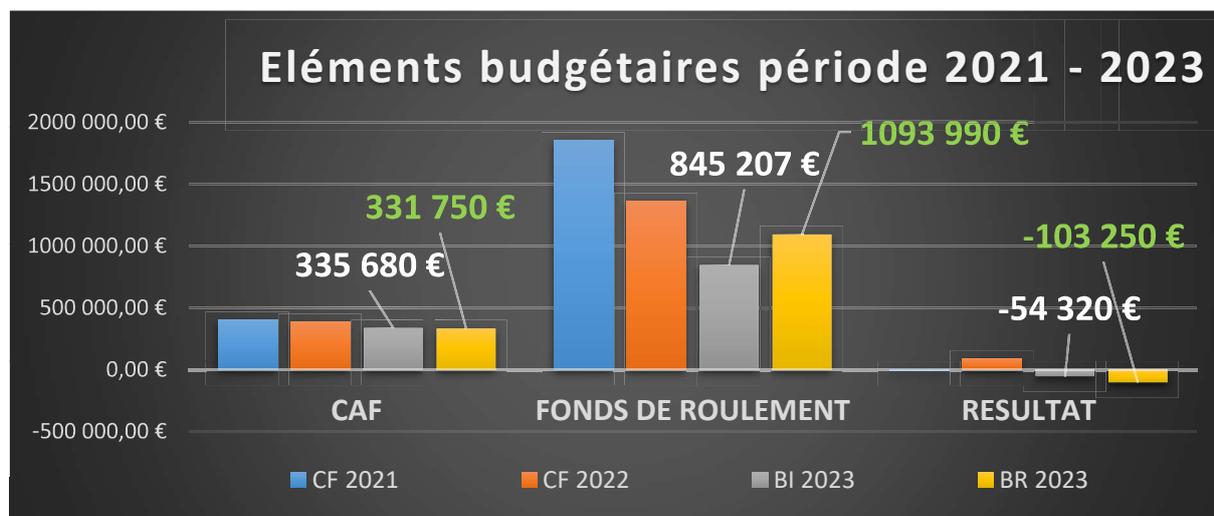
La CAF n'est que très marginalement impactée par les données du BR le montant de la reprise sur provision (54 K€) intégrée au BR permettant de « couvrir » la baisse du résultat.

Niveau du fonds de roulement prévisionnel : BI 845 K€ / BR 1,1 M€

Il augmente au moment du BR, les chiffres du compte financier ayant été pris pour base, chiffres qui n'étaient pas connus au moment du vote du BI.

Niveau de trésorerie prévisionnel : BI 1,1 M€ / BR 1,5 M€

De la même manière la prévision de trésorerie est revue à la hausse.



Ainsi, au regard des éléments qui précèdent, l'établissement analyse que la vigilance sur la soutenabilité de ses budgets porte sur sa capacité à continuer le développement de ses recettes propres, l'exercice 2023 étant sur ce point plutôt positif.

Mais, en parallèle, la gestion des crédits de masse salariale et de fonctionnement doit faire l'objet d'une meilleure prévision et globalement d'une meilleure anticipation. Dans le contexte actuel d'inflation, certains choix nécessitent sans doute d'être ajustés.

Concernant les éléments présentés au titre du présent BR, sa soutenabilité globale semble assurée.